



AVIS DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC

Le projet de convention d'« **Opération de revitalisation du centre-bourg et de développement du territoire - valant OPAH (Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat)** » est consultable par le public à la communauté de communes du Val de Ligne, ainsi que dans les mairies de ses 11 communes membres (Chassiers, Chazeaux, Joannas, Largentière, Laurac, Montréal, Prunet, Rocher, Sanilhac, Tauriers, Uzer), aux heures d'ouverture de leurs services administratifs.

LE LANCEMENT DE CETTE OPERATION FAIT SUITE :

- Au souhait de la communauté de communes du Val de Ligne de mettre en place une OPAH (opération programmée d'amélioration de l'habitat) sur son territoire, comme le prévoit le programme d'action de son **Programme Local de l'Habitat (PLH)** approuvé en 2015 ;
- À la sélection par l'état, fin 2014, de la candidature conjointe du Val de Ligne et de la commune de Largentière au **programme national expérimental « revitaliser les centres-bourgs »**, qui vise à redonner vie aux bourgs ruraux dévitalisés en améliorant leur cadre de vie et en redynamisant leur économie productive et résidentielle. Ce programme est centré sur la mise en œuvre d'une OPAH.

Une **étude pré-opérationnelle réalisée en 2015-2016** a permis de confirmer la pertinence de la mise en place d'une OPAH pour requalifier le parc privé ancien. L'OPAH permet de fournir des **aides aux travaux et un accompagnement** aux propriétaires pour monter leurs dossiers.

Pour pouvoir mener cette OPAH sur une **PÉRIODE DE 6 ANS (2017-2022)**, une **convention** entre l'Etat, l'Anah (Agence nationale de l'habitat), la communauté de communes du Val de Ligne, la commune de Largentière et plusieurs autres partenaires est établie.

Au-delà de l'OPAH, cette convention présente également le **projet plus global de revitalisation et de développement** porté par la communauté de communes du Val de Ligne et par la commune de Largentière, avec des actions envisagées sur toute une série de thématiques : espaces publics, circulations, services, commerces, tourisme, patrimoine...

C'EST CE PROJET DE CONVENTION QUI EST MIS À DISPOSITION DU PUBLIC, AVANT SIGNATURE, pendant une durée d'un mois, du lundi 27 février au lundi 27 mars 2017 inclus.

Les propriétaires qui seraient intéressés par cette opération ainsi que toutes les personnes qui souhaitent en savoir davantage sont invités à consulter le projet de convention au siège de l'intercommunalité ou dans une mairie d'une commune-membre. Ils peuvent contacter Eglantine Simonet au 04 75 89 91 18 ou par mail : coordo.centrebourg@cc-valdeligne.fr

Fait à Largentière, le 23/02/2017

Le Président,
Robert Vielfaure

Communauté de communes
du Val de Ligne
36 avenue de la République
07110 LARGENTIERE